

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**26**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 10 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le dix du mois de février à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

16 FÉVR.  
2023

Déposée en  
Préfecture le

13 FÉVR.  
2023

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **CHANTIER LOCAL D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND SOCIAL EUROPÉEN POUR LES EXERCICES 2023 ET 2024**

Pour mener son action d'insertion par l'activité économique, le Chantier Local d'Insertion sollicite annuellement le soutien financier du Fond Social Européen (FSE).

Dans le cadre du nouveau programme national FSE+ emploi – inclusion – jeunesse – compétences 2021 – 2027, c'est la DREETS qui assure désormais le déploiement de ce programme. L'appel à projet a été lancé le 15 décembre 2022. Il vise à financer les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Il ne s'agit plus d'une demande de subvention annuelle mais il faut désormais solliciter un financement pour deux ans, 2023 et 2024.

L'appel à projet permet de solliciter pour les exercices 2023 et 2024 une subvention d'un montant prévisionnel annuel de 64 000 € (le plafond annuel maximal dans le cadre du programme précédent géré par le Conseil départemental de Haute-Savoie était de 40 500 €).

A ce titre,

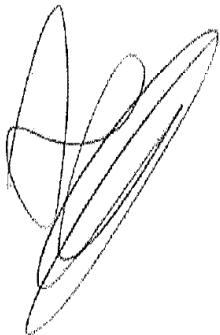
**LE BUREAU DECIDE :**

- d'autoriser la Présidente à réaliser les démarches nécessaires pour solliciter une subvention du FSE+ à hauteur de 64 000 € par an en 2023 et 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 26

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.